

Intitulé de l'UE	Droit social 1
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier : conseiller social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Frédéric GAUDISAUBOIS	65	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Introduction au droit de la sécurité sociale	35h	Frédéric GAUDISAUBOIS
Introduction au droit social	30h	Frédéric GAUDISAUBOIS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Introduction au droit de la sécurité sociale : 25h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires
Introduction au droit social : 20h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Introduction au droit de la sécurité sociale : Français
Introduction au droit social : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Participer et faciliter le processus de communication ◦ Argumenter son point de vue ◦ Adapter sa communication au public visé • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les acteurs de son environnement professionnel interne, leurs stratégies et analyser les enjeux • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel ◦ Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique) • Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer la réglementation du travail

- Appliquer les dispositions légales en matière de sécurité sociale : régime général des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants
- Gérer les aspects administratifs et financiers du personnel
 - Identifier les législations spécifiques du secteur d'activités et de l'entreprise

Objectifs de développement durable



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette activité, l'étudiant sera capable de :

- Situer le droit de la sécurité sociale au sein de la discipline du droit social
- Respecter et appliquer les principes fondamentaux de la sécurité sociale des travailleurs salariés.
- Situer le droit des relations individuelles du travail au sein de la discipline du droit social
- Assurer les formalités liées à la formation du contrat de travail
- Identifier les obligations et responsabilités de chacune des parties lors de l'exécution du contrat de travail
- Calculer la rémunération garantie à charge de l'employeur lors de la suspension du contrat de travail pour cause de maladie ou d'accident de droit commun

Contenu de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

- * Notion de sécurité sociale
- * Formation du système belge (depuis la période antérieure à la 1ère guerre mondiale jusqu'à son évolution postérieure à 1945)
- * Le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés
- * Son champ d'application (assujettissement, dérogations)
- * Financement du régime (cotisations sociales, calcul et paiement)

Contenu de l'AA Introduction au droit social

- * Définition et sources du droit social
- * La formation du contrat de travail : contrat d'ouvrier et d'employé, conditions de validité du contrat, durée du contrat (contrats à terme et à durée indéterminée), contrat de travail à temps partiel et d'étudiants
- * L'exécution du contrat de travail : obligations de l'employeur et du travailleur, responsabilité civile
- * La suspension du contrat de travail pour cause d'incapacité de droit commun : régime des ouvriers et des employés (rémunération garantie) + exercices
- * La suspension du contrat de travail pour cause de maternité + exercices

Méthodes d'enseignement

Introduction au droit de la sécurité sociale : cours magistral, Exercices

Introduction au droit social : cours magistral, Exercices

Supports

Introduction au droit de la sécurité sociale : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Introduction au droit social : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

REGLEMENTATION

Loi du 27 juin 1969, (ainsi que l'A.R. du 28 novembre 1969, pris en exécution de la loi) et révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944.

Loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Sixième réforme de l'Etat : lois publiées le 31 janvier 2014 au Moniteur Belge.

F. Verbrugge, Guide de la réglementation sociale pour les entreprises, Partena HR, Editions Kluwer, Waterloo

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit social

F. Verbrugge, Guide de la réglementation sociale pour les entreprises, Partena HR, Editions Kluwer, Waterloo

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail M.B. 22 août 1978

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Introduction au droit de la sécurité sociale : 50% Introduction au droit social : 50%
Langue(s) d'évaluation	Introduction au droit de la sécurité sociale : Français Introduction au droit social : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale :

Examen écrit 100% : Compréhension - restitution - application

Modalités d'examen identiques pour la session de juin ainsi que pour la seconde session.

L'AA Introduction au droit de la sécurité sociale a essentiellement pour but que l'étudiant puisse comprendre, respecter et appliquer les principes fondamentaux de la sécurité sociale des travailleurs salariés à travers l'analyse de son champ d'application et du financement du régime via le calcul et le paiement des cotisations sociales.

L'AA Introduction au droit social doit plutôt permettre à l'étudiant d'assurer les formalités liées à la formation du contrat de travail, d'en identifier les obligations et responsabilité de chacune des parties et de calculer la rémunération garantie à charge de l'employeur pour cause d'incapacité de droit commun.

Bien que des liens soient réalisés entre les 2 cours, il est difficilement envisageable d'effectuer une évaluation commune pour des étudiants de début de cycle, dès la session de janvier. Les 2 matières sont néanmoins mises en pratique dans l'AA Gestion sociale appliquée 1 du quadrimestre 2.

Cette UE a donc pour objectif de s'assurer que l'étudiant maîtrise les bases de chaque matière au travers de deux évaluations distinctes.

Méthode d'évaluation de l'AA Introduction au droit social :

Examen écrit 100% : Compréhension - restitution - application

Modalités d'examen identiques pour la session de juin ainsi que pour la seconde session.

L'AA Introduction au droit de la sécurité sociale a essentiellement pour but que l'étudiant puisse comprendre, respecter et appliquer les principes fondamentaux de la sécurité sociale des travailleurs salariés à travers l'analyse de son champ d'application

et du financement du régime via le calcul et le paiement des cotisations sociales.

L'AA Introduction au droit social doit plutôt permettre à l'étudiant d'assurer les formalités liées à la formation du contrat de travail, d'en identifier les obligations et responsabilité de chacune des parties et de calculer la rémunération garantie à charge de l'employeur pour cause d'incapacité de droit commun.

Bien que des liens soient réalisés entre les 2 cours, il est difficilement envisageable d'effectuer une évaluation commune pour des étudiants de début de cycle, dès la session de janvier. Les 2 matières sont néanmoins mises en pratique dans l'AA Gestion sociale appliquée 1 du quadrimestre 2.

Cette UE a donc pour objectif de s'assurer que l'étudiant maîtrise les bases de chaque matière au travers de deux évaluations distinctes.

Année académique : **2023 - 2024**